

SAÏGA

VOYAGEZ POUR PRÉSERVER



© Ikamaperu

FICHE TECHNIQUE 2018 | N°1114

PÉROU



POUR LA SAUVEGARDE DES GRANDS SINGES D'AMAZONIE AVEC L'ONG IKAMAPERU

Nature du programme : préservation de la faune

Difficulté : séjour relativement actif

Durée totale : 16 jours

Nombre de jours avec l'ONG : 12 jours

Hébergement : hôtel et bungalow

Départs : tous les 1^{er} et les 15 de chaque mois
sauf mois d'avril

Cf. dates et départs garantis au + 33 (0)4 78 37 88 88
ou sur www.saiga-voyage-nature.fr

Prix : à partir de 2 790 € TTC selon date de départ

Points forts de ce voyage

- Observez des singes laineux, singes araignées et autres animaux dans leur milieu naturel.
- Immergez-vous dans une biodiversité amazonienne époustouflante.
- Soutenez un programme qui concilie harmonieusement actions conservation des patrimoine naturel et culturel et implications des populations locales.

Avec l'ONG IKAMAPERU, au Pérou, nous nous immergeons dans un programme unique au monde de préservation de primates néo-tropicaux, dont les singes laineux et singes araignées. Nous contribuons à la conservation de la forêt amazonienne et de sa biodiversité à laquelle est directement lié l'avenir des populations indigènes, que nous allons découvrir et rencontrer. Dans un cadre particulièrement agréable, nous vivons une expérience extraordinaire : nous observons les singes laineux et atèles en réhabilitation dans la forêt, observons les dauphins

roses du fleuve et l'avifaune aquatique, repérons des groupes de singes hurleurs dans la forêt primaire, partons pour une sortie nocturne à la découverte des douroucoulis et des amphibiens, aidons au nourrissage et prodiguons des soins aux animaux du sanctuaire, travaillons avec les communautés Cocama-Cocamilla. En supplément, nous pouvons également passer de un à plusieurs jours dans la Réserve Nationale Pacaya Samiria avec un guide à la découverte de la faune.

Cette fiche technique contient les informations suivantes :

- Carte
- Programme (détail, jour par jour)
- Informations complémentaires
- Modalités d'inscription
- Informations pays
- Équipement et pharmacie personnels
- Bibliographie
- Bulletin d'inscription
- Conditions générales et particulières de vente

IKAMAPERU est une association française fondée par Hélène Collongues en 1997. Installée en Amazonie péruvienne à Media Luna, à 5 heures de bateau et deux heures de route de Tarapoto, l'association se consacre à la conservation in situ d'espèces menacées, et plus particulièrement à la protection des primates néo-tropicaux, dont les singes laineux et singes araignées, et de leur habitat. En particulier, Ikamaperu se concentre sur trois principales missions :

Programme de réhabilitation de singes laineux et de singes araignées :

Ce sont les plus grands primates du Nouveau Monde et les plus menacés par la destruction de la forêt. 70% des animaux tués sont des femelles avec leur petit ce qui menace le capital reproducteur de l'espèce. Actuellement, 45 singes laineux et 22 atèles chamek et atèles belzebuth issus du trafic illégal ont retrouvé l'Amazonie et vivent en semi-liberté dans la forêt du Shiringal sous l'œil attentif de leurs soigneurs depuis les plateformes installées en haut des arbres.

Restauration d'écosystèmes et enrichissement de forêt secondaire :

L'avancée de la déforestation et de la chasse a mis en péril l'habitat de nombreuses espèces animales et végétales, particulièrement les palmeraies et les ficus des zones humides qui jouent un rôle important dans la régulation climatique et la conservation de la faune. Ikamaperu travaille à la restauration de ces écosystèmes et à la plantation d'acajou et de fruitiers. Avec l'aide des communautés Aguarunas, plus de 5 000 plants de 32 espèces différentes issus de forêt primaires ont été plantés, offrant la variété et abondance alimentaire indispensables au bien-être et à une bonne réhabilitation des primates dans un contexte où seul le retour à la vie sauvage peut encore inverser le processus d'extinction.

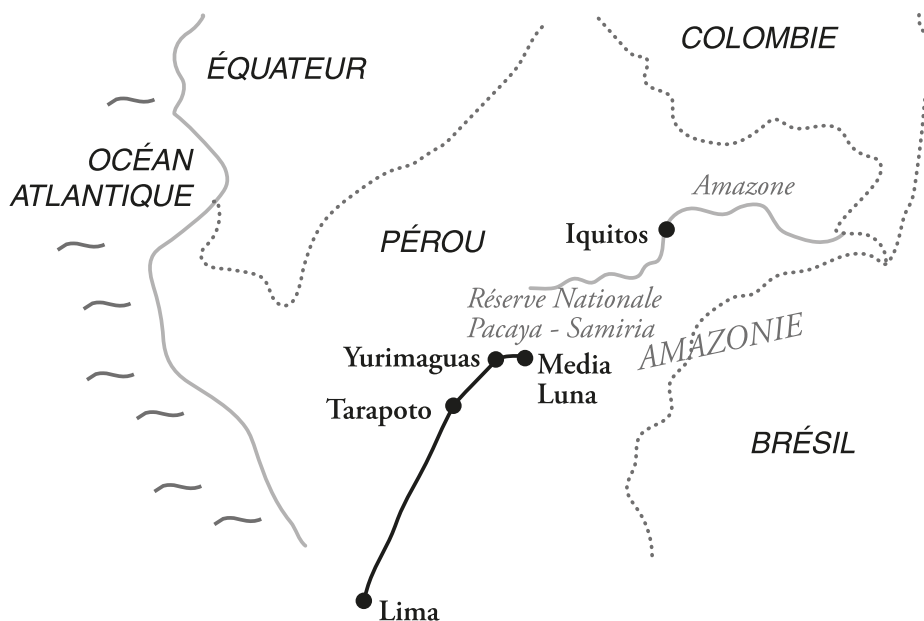
Éducation environnementale et lutte contre le trafic illégal d'espèces menacées :

Deux fois par semaine depuis une demi-douzaine d'années, Ikamaperu propose à Lagunas des séances de cinéma itinérant, dans les écoles pour les enfants et en plein air pour les adultes. Ces séances sont particulièrement prisées et elles permettent de sensibiliser les communautés locales où sont projetés des dessins animés, des documentaires sur la préservation ou sur les questions indigènes. Lors d'une conférence récente, Hélène Collongues confirmait que ces séances de sensibilisation portent leurs fruits. Par ailleurs, l'association mène

périodiquement des campagnes de sensibilisation dans les médias locaux. Les spots télévisés et les posters élaborés ont permis de faire connaître les espèces menacées et d’alerter les autorités et la population locale sur le trafic illégal. Un travail de formation auprès des jeunes des communautés indigènes devrait encourager la recherche d’alternatives à la chasse des espèces menacées.

Pour ce programme en particulier, nous sommes acteurs. Nous allons découvrir des endroits et des populations de façon authentique. Au-delà de notre plaisir et de notre confort personnel, nous contribuons moralement et financièrement à la conservation de la forêt amazonienne et de sa biodiversité, auxquelles est directement lié l’avenir des populations autochtones.

CARTE



PROGRAMME DÉTAILLÉ

JOURS 1 ET 2 : EUROPE – TARAPOTO – YURIMAGUAS, AMAZONIE PÉRUVIENNE

Première journée consacrée au vol de nuit en provenance d’Europe pour une arrivée en début d’après-midi à Tarapoto via Lima. Nous sommes accueillis à notre arrivée et conduits à Yurimagua. La route est passionnante et montre la transition entre la Haute et la Basse Amazonie.

Transfert : en taxi, deux heures de trajet environ (non inclus pour des raisons d’organisation, env. 20 €)

Repas : petit-déjeuner, déjeuner et dîner non inclus pour des raisons d’organisation

Hébergement : à l’hôtel à Limas et à Yurimaguas (non inclus pour des raisons d’organisation, env. 50 € par chambre)

JOUR 3 : DE YURIMAGUAS À LA MEDIA LUNA PAR LE RIO HUALLAGA

Le lendemain matin, nous nous levons pour aller en tuktuk au port à quelques minutes de l'hôtel et embarquer sur un bateau qui appareille à 6 heures 30 en direction de Lagunas par le Rio Huallaga. Au bout de 5 heures, nous arrivons au ponton où nous sommes accueillis. Au pire, si le bateau ne s'est pas arrêté au sanctuaire, nous descendons à Lagunas où nous sommes récupérés par l'équipe Ikamaperu.

Transport : *en bateau (non inclus pour des raisons d'organisation, comptez environ 12 euros A/R)*

Repas : *petit-déjeuner à l'hôtel – déjeuner sur le bateau (non inclus) - dîner à la Media Luna*

Hébergement : *en bungalow à la Media Luna*

JOURS 4 À 13 : SÉJOUR AVEC IKAMAPERU

Pendant dix jours, en totale immersion, nous allons vivre une expérience intense et passionnante, dont le contenu au jour le jour comporte globalement la participation aux missions d'Ikamaperu. Nous suivons notre équipe dans ses activités de conservation en fonction des saisons :

- Observation des singes laineux et atèles en réhabilitation dans la forêt du Shiringal d'Ikamaperu ;
- Repérage des groupes de singes hurleurs et de paresseux en forêt primaire ;
- Collecte des œufs de tortue ou libération des tortues aquatiques (au mois d'octobre) ;
- Observation de l'avifaune aquatique ;
- Sorties nocturnes pour observation des amphibiens ;
- Soins aux tortues terrestres et perroquets ;
- Sorties dans les communautés Kukama-kukamiria.

Le responsable des écosolidaires ou une autre personne, spécialiste doctorant en éthologie, ou master en biologie, nous accueille, nous oriente nous encadre et nous forme aux activités prévues pendant notre séjour. Nous avons alors l'opportunité de nous intégrer aux équipes. Les horaires de travail sont de 7h30 à 12h et de 16h30 à 18h et la ponctualité est de rigueur !

Attention, les soins aux animaux comprennent exclusivement la préparation des aliments, le nettoyage des enclos, l'administration de vitamines en présence des soigneurs ou l'observation des soins vétérinaires.

S'intéresser aux animaux sauvages dans un projet de conservation, c'est chercher à contribuer à leur autonomie et à ce qu'ils redeviennent indépendants de l'homme afin d'augmenter leurs chances de pouvoir retourner un jour à la vie sauvage. Un conservateur pense d'abord à l'intérêt à long terme des animaux sauvages.

Aussi, le contact direct n'est pas autorisé avec les primates en liberté et en phase de pré-réintroduction. Leur observation se fait en forêt depuis les plateformes dans les arbres avec le souci de la plus grande discrétion (vêtements sombres, silence).

Par contre certains jeunes primates en grande difficulté physique et psychologique peuvent avoir besoin de soins intensifs et d'une présence continue de mamans substituts. D'autres encore très imprégnés par l'homme ne pourront jamais être rendus à la vie sauvage. Tout en les encourageant à l'autonomie, ils pourront être accompagnés en forêt et le contact avec l'homme ne leur sera pas refusé étant pour un temps un élément d'équilibre et de bien-être.

Dans tous les cas le contact direct sans masque n'est pas autorisé. Respectez les consignes de l'équipe pour ne pas nous mettre en danger et ne pas perturber les primates

Sous contrôle des membres de l'équipe, les écosolidaires pourront avoir accès aux primates en quarantaine pour convalescence ou problèmes dermatologiques mineurs. L'accès à la seconde quarantaine réservée aux animaux malades ou en observation est strictement interdite aux écosolidaires.

Repas : *petits-déjeuners à la Media Luna - déjeuners à la Media Luna - dîners à la Media Luna*

Hébergement : *en bungalow à la Media Luna*

JOUR 14 : RETOUR VERS TARAPOTO

Après notre petit-déjeuner, nous saluons les équipes d'Ikamaperu que nous remercions bien chaleureusement puis nous prenons notre bateau aux alentours de 10 heures qui arrive à Yurimaguas vers 15 heures. De là, nous partons pour Tarapoto en taxi et il est probable que nous arriverons trop tard pour prendre le dernier avion pour Lima.

Transport : *en bateau pour 4 heures de navigation environ puis en taxi pour deux heures de trajet environ (non inclus pour des raisons d'organisation, comptez environ 20 euros pour le trajet)*

Repas : *petit-déjeuner à la Media Luna, déjeuner et dîner non inclus pour des raisons d'organisation*

Hébergement : *à l'hôtel à Tarapoto (non inclus pour des raisons d'organisation, env. 30 € par chambre)*

JOURS 15 ET 16 : RETOUR EN EUROPE

Nous prenons notre avion à Tarapoto pour Lima puis notre correspondance à Lima pour l'Europe. Arrivée en Europe le jour 19.

----- FIN DU PROGRAMME -----

Pour des raisons imprévisibles à ce stade d'aléas climatiques, de forme ou de méforme des participants ou d'autres (état des routes, trafic, cas de force majeure...), votre hôte peut être amené à adapter le programme, si nécessaire, pour le bon déroulement de votre voyage. Il reste seul juge et le garant de votre sécurité. Les éléments d'activité sont donnés à titre indicatif et peuvent varier d'un participant à un autre. Programme et déroulement sont donnés à titre purement illustratif. Aucun séjour ne se ressemble, en fonction des besoins de l'ONG au moment de votre visite, de la saison et de vos capacités.

EN OPTION : EXTENSION DE SÉJOUR (INTERROGEZ-NOUS)

Vous pouvez notamment partir à la découverte de la faune dans la Réserve Pacaya Samiria de un à plusieurs jours avec un guide proposé par l'équipe d'IKAMAPERU. Comptez 40€ par jour et par personne. Afin de profiter pleinement de cette expérience nous vous conseillons de prévoir au moins trois jours dans la forêt.

Il est également possible de passer 9 jours en pleine nature du Canyon du Colca, au mirador de la Cruz avec leurs condors et leurs vigognes, à partir de 1 250€. Puis une extension de 10 jours supplémentaires en immersion chez l'habitant du côté de Cuzco pour visiter les incontournables de la région : le Machu Picchu, la Vallée Sacrée et le Lac Titicaca. Budget à partir de 1 490€ par personne avec un guide francophone.

Des fiches détaillées peuvent vous être envoyées sur demande.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

NIVEAU ACCESSIBLE À TOUS

Séjour éco solidaire actif et accessible à tous à partir de 18 ans et il ne présente pas de difficulté particulière. Il suffit d'avoir une bonne condition physique afin de s'adapter rapidement au climat tropical (températures parfois élevées) et de savoir nager. Ce séjour est ouvert à tous les publics, y compris aux jeunes accompagnés à partir de 10 ans. Un enfant d'un âge inférieur peut être accueilli en considération, notamment, de ses expériences antérieures de vie dans des conditions similaires à ce séjour. Un membre au moins de l'équipe d'encadrement est francophone. Des rudiments d'anglais ou surtout, d'espagnol, sont un plus pour mieux s'intégrer auprès des membres de l'équipe de terrain et de la population locale.

COMPAGNIES AÉRIENNES

Pour le transport international, vols réguliers en classe économique sur les compagnies suivantes : Iberia, Air France, American Airlines, etc.

HÉBERGEMENT

Les conditions sont assez confortables avec de beaux bungalows donnant sur le fleuve avec une terrasse partagée à deux ou trois personnes avec douche, lavabo et toilettes sèches. Les repas ont lieu dans le bungalow Guacamayo où vous avez également une salle de réunion. L'électricité fonctionne de 18h 30 à 21 heures. Un petit générateur permet de pomper l'eau du puits artésien mais qui doit être utilisé avec des purificateurs d'eau. De façon générale chacun doit participer au rangement et au nettoyage des lieux en veillant à la parité garçons-filles. À Yurimaguas, nous logeons dans un hôtel selon notre standing. Nous conseillons l'hôtel Huallaga qui offre des prestations haut de gamme pour 50 euros la nuit. Nous vous conseillerons un hôtel pour Tarapoto. Pour des raisons d'organisation, les nuits à Yurimaguas et Tarapoto ne sont pas comprises dans le prix de ce forfait. Cf. programme détaillé.

Dans la Réserve National Pacaya Samiria nous dormons en bivouac.

REPAS

La nourriture est celle d'une population vivant en quasi autarcie : poisson, manioc, bananes plantain, poulets et fruits. Il faudra s'adapter au mode de vie amazonien. Les repas sont préparés par une cuisinière de Lagunas. Les éco solidaires se chargent de la vaisselle en respectant la parité et les tours de rôle ! Si vous le souhaitez, vous pourrez aller au marché pour vos achats « extra » de la semaine. Attention il n'y a pas de réfrigérateur à la Media Luna et se nourrir à base de produits importés est onéreux. Bien entendu, toute consommation de viande de brousse est à proscrire ainsi que la fréquentation des restaurants qui en proposent. À Yurimaguas et à Tarapoto, il existe nombre de restaurants et vous mangerez très bien pour 10 euros. Pour des raisons d'organisation, les repas à Yurimaguas et Tarapoto ne sont pas compris dans le prix de ce forfait. Cf. programme détaillé.

Eau : prévoyez des pastilles (type micropur ou autres) pour désinfecter l'eau que vous mettez dans votre gourde, selon la source et sur les conseils de votre hôte. Pour votre linge, il vous est conseillé de le donner au village (le coût est de 3 euros pour dix pièces de linge).

ACCOMPAGNEMENT

Vous êtes accueilli(e) à votre arrivée à la Media Luna. L'équipe péruvienne et un biologiste français vous encadrent pendant ce séjour. Spécialiste éthologue, biologiste ou vétérinaire, vous aidera, vous orientera, vous encadrera et vous formera aux activités prévues.

TRANSFERTS / TRANSPORTS

De Tarapoto, nous prenons un taxi pour Yurimaguas qui est à deux heures de route. Le prix de cette course n'est pas inclus dans le forfait et il est de l'ordre de 20 €. Il faudra compter la même somme au retour. Entre Yurimaguas et La Media Luna, nous prenons un bateau fluvial « rapide » qui met 5 heures pour relier les deux villes. Le prix est de 10 € par trajet. Au total, ces transferts coûtent de l'ordre de 60 € et, pour des raisons d'organisation, ne sont pas inclus dans le prix. Les détails de ces transferts (adresses de rendez-vous, horaires) vous seront donnés à votre inscription.

ÉQUIPEMENT

Une liste complète vous est proposée plus bas dans ce document.

SANTÉ ET FORMALITÉS SANITAIRES

Un protocole de biosécurité est affiché dans la clinique de la Media Luna. Il doit être strictement respecté. En cas de rhume ou de poussée d'Herpes pour les participants positifs, le participant sera soumis strictement au port du masque. Nous vous conseillons l'usage de probiotiques pour renforcer votre flore intestinale. Aucun cas de paludisme n'a été recensé dans la zone donc pas de traitement a priori nécessaire. Ces conseils sont à préciser avec votre médecin traitement selon votre profil médical. Pour ce programme, une assurance rapatriement et santé est obligatoire. Vous pouvez la prendre avec nous ou bien nous présenter un justificatif au plus tard, au moment du solde de votre voyage.

Nous vous conseillons également de regarder les recommandations par pays du site de l'Institut Pasteur <http://www.pasteur.fr/fr/map> ou de les appeler au 01 45 68 80 88.

Nous disposons d'une petite pharmacie de premiers secours gérée uniquement par votre hôte. Chaque participant doit emmener des médicaments courants afin de limiter le recours à la pharmacie collective. La liste des médicaments à emporter dans votre pharmacie personnelle est précisée plus bas dans ce document.

FORMALITÉS CONSULAIRES ET SÉCURITÉ

Pas de visa pour les ressortissants français, belges ou suisses, pour un séjour de moins de 3 mois. Pour les autres nationalités, se renseigner auprès du consulat ou de l'ambassade. Nécessité du passeport en cours de validité et valable 6 mois après la date de retour. Ces formalités peuvent évoluer et nous vous remercions de vérifier les conditions d'entrée auprès des autorités consulaires du pays visité. Chaque voyageur est responsable du respect de ces formalités.

Concernant la sécurité, nous analysons les situations au cas par cas et nous collons à la réalité du terrain que nous connaissons bien et à son évolution. Forts de notre ancrage local de longue date, nous nous appuyons sur des équipes locales responsables et compétentes et vous proposons nos programmes en toute confiance. Nous vous expliquons nos choix en toute transparence. Pour mieux évaluer une destination, nous vous conseillons de consulter régulièrement la rubrique « conseils aux voyageurs » du site Internet du ministère des Affaires étrangères (www.diplomatie.gouv.fr).

MODALITÉS D'INSCRIPTION

NOMBRE DE JOURS

Europe / Europe : 16 jours

DATES

Départs : **tous les 1^{er} et les 15 de chaque mois sauf mois d'avril.**

Vous pouvez consulter les principales dates de départ ainsi que les départs garantis en nous appelant au + 33 (0)4 78 37 88 88 ou sur www.saiga-voyage-nature.fr ou bien en nous envoyant un mail à contact@secret-planet.com.

N'hésitez jamais à nous interroger si vous aviez d'autres impératifs de dates, nous pouvons souvent nous adapter, en particulier si vous êtes un groupe constitué de quatre participants ou plus.

PRIX

À partir de 2 790 € TTC / participant selon votre date de départ au départ de Paris. Aux départs d'autres villes de province, de Bruxelles ou de Genève, ou encore d'autres aéroports, n'hésitez pas à nous interroger. Il se peut que nous trouvions des vols correspondant à vos désirs sans supplément.

Ces prix sont donnés sous réserve de modifications de tarifs imposées par les différents prestataires, pour la prestation terrestre et pour les vols. Nous vous en informerions au moment de votre demande d'inscription.

D'une manière générale, il est préférable de nous faire part de vos projets le plus tôt possible... Vous gagnerez ainsi en disponibilité de places sur le programme et surtout, en conditions tarifaires sur les transports aériens. En effet, une règle se vérifie très souvent, à savoir que plus la réservation d'un vol est effectuée tardivement par rapport à la date de départ et plus le tarif est élevé.

De la même façon, certaines périodes de l'année sont des périodes dites "de pointe" (vacances scolaires, fêtes de fin d'année, etc.), ce qui peut générer également un supplément pour le transport aérien et donner lieu à un devis spécifique.

LE PRIX COMPREND

Le vol international aller-retour au départ des villes mentionnées ci-dessus en classe économique. Pour d'autres villes ou d'autres classes de réservation, ne pas hésiter à nous interroger. Les transferts tel qu'indiqués dans le programme et dans la rubrique « transferts / transports » ci-dessus. L'hébergement tel qu'indiqué dans le programme et dans la rubrique « hébergement » ci-dessus. Les repas tels qu'indiqués dans le programme et dans la rubrique « repas » ci-dessus. L'accompagnement tel qu'indiqué dans le programme et dans la rubrique « accompagnement » ci-dessus. L'équipement tel qu'indiqué dans la rubrique « équipement » ci-dessus. Les entrées dans les parcs et les sites mentionnés dans le programme. Le carnet de voyage.

LE PRIX NE COMPREND PAS

Tout ce qui n'est pas mentionné dans « le prix comprend ». Tous les accompagnements, hébergements ou repas mentionnés « non inclus » dans le programme. Les boissons et les « extra » personnels. Les pourboires à l'équipe locale si vous le souhaitez. Le supplément chambre « single » individuelle. Autres suppléments liés à certaines dates de départ spécifiques, à votre souhait de « fermer » le groupe de participants, etc. Les assurances complémentaires facultatives : frais de recherche, santé, assistance médicale, rapatriement, interruption,

annulation de voyage, perte ou vol de bagage, etc. Les frais administratifs d'obtention de documents personnels (passeport et visa, par exemple).

VOYAGE FAMILLE AVEC ENFANTS

Ce voyage est particulièrement bien adapté à une découverte en famille avec des jeunes. Consultez-nous.

VOYAGE SUR MESURE ET PERSONNALISATION

Nous mettons à votre service notre expertise, notre connaissance du terrain, notre créativité, notre expérience, la qualité et la fiabilité de nos partenaires nous permettent de construire votre voyage à votre mesure. Nous pouvons personnaliser votre voyage en l'adaptant à votre rythme, avec les extensions de parcours que vous désirez (Cf. notamment les autres programmes de SECRET PLANET au Pérou), un niveau de confort supérieur, certaines activités, d'autres rencontres, etc. Tout voyage de ce type fait l'objet d'un devis spécifique, n'hésitez jamais à nous interroger.

ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES

Merci de noter que compte tenu de la nature de nos voyages souvent lointains et parfois dans des conditions d'isolement important, nous insistons pour que les participants à nos voyages aient souscrit une assurance santé et rapatriement (via leur carte bancaire, une autre assurance personnelle, etc.). Aussi, si vous n'avez pas souscrit d'assurances avec nous, nous vous demandons à votre inscription le nom de votre assureur, le numéro de police et le numéro de téléphone de l'assistance, afin de pouvoir être rapidement opérationnels en cas d'urgence.

Nous proposons des assurances avec Mondial Assistance sous le numéro de contrat n°304243. Le détail est disponible sur demande ou téléchargeable sur www.secret-planet.com. Les pourcentages sont à prendre sur l'intégralité du coût du voyage, taxes aériennes comprises. En synthèse, nous vous proposons trois formules d'assurances complémentaires :

- **Assurance Sherpa : 1,7% du prix du voyage**

Frais de recherche, secours, santé, rapatriement, interruption de séjour, bagages ;

- **Assurance Zen : 4,0% du prix du voyage**

Frais de recherche, secours, santé, rapatriement, interruption de séjour, bagages, assurance annulation, responsabilité civile à l'étranger

- **Assurance Zen CB : 2,8% du prix du voyage**

Proposée aux titulaires d'une carte bancaire premium (de type Visa Premier, Visa Infinite ou Gold Mastercard), ils bénéficient des garanties de l'Assurance Zen qui viennent en complément et/ou remplacement des garanties de votre carte bancaire. Cette carte doit inclure une garantie assistance/rapatriement.

COMMENT VOUS INSCRIRE

Dans un premier temps, nous échangeons aussi longtemps que nécessaire sur le voyage auquel vous souhaitez participer, par téléphone, par mail ou Skype, ou à l'agence. Une fois que vous avez pris votre décision de participer au voyage, vous pouvez passer à l'inscription.

Pour vous inscrire, vous pouvez soit faire votre demande d'inscription en ligne directement sur www.saiga-voyage-nature.fr soit remplir le bulletin d'inscription ci-dessous de façon manuscrite. Il peut également vous être

envoyé par mail ou par la poste ou bien directement téléchargé sur notre site Internet. Au bulletin d'inscription sont systématiquement attachées les conditions générales et particulières de vente dont vous devez prendre connaissance.

Pour valider votre inscription, nous avons besoin du bulletin d'inscription dûment rempli et signé ainsi qu'une copie couleur de votre passeport. Le tout doit nous être envoyé par mail (scanné), ou par courrier ou alors, si vous êtes dans la région, en venant à notre agence située dans le Vieux-Lyon, au 26 rue du Bœuf (métro Vieux-Lyon).

COMMENT PAYER VOTRE VOYAGE

Pour finaliser votre inscription, vous devez régler votre acompte représente 40% du prix TTC de votre voyage. Pour ce faire, vous pouvez nous régler par carte bancaire (ce qui peut vous permettre de bénéficier d'assurances complémentaires), soit en nous appelant au +33 (0)4 78 37 88 88 soit, sur Internet de manière sécurisée. Vous pouvez également nous régler par virement, chèque bancaire ou chèques voyage.

Le solde de 60% est à régler au plus tard un mois avant votre départ sans relance de notre part et par tout moyen à votre convenance, parmi ceux indiqués ci-dessus.

Nous pouvons également mettre en place une liste de mariage ou de cadeaux. Votre famille, vos amis ou vos collègues contribuent au financement de votre voyage et nous vous tenons informés du développement de votre cagnotte !

Enfin, dans certains cas de voyages au long cours ou dans des cas très particuliers, nous acceptons des échéanciers de paiement différents de ceux décrits ci-dessus. N'hésitez pas à nous contacter.

CARNET DE VOYAGE

Un mois avant votre départ, et après avoir soldé votre voyage, vous recevez par courrier votre carnet de voyage dans une pochette contenant l'ensemble des informations essentielles au bon déroulement de votre voyage ainsi que des documents originaux, selon les formalités en vigueur : convocation, fiche technique, billets d'avion, attestation d'assurances, etc.

Il est précisé que l'offre préalable faite aux consommateurs, conformément aux dispositions de l'article R211-4 du Code du Tourisme est constituée de cette fiche technique, des conditions générales de vente et de nos conditions particulières de vente qui sont à votre disposition sur simple demande à l'agence, sur notre site Internet ainsi que systématiquement annexées au bulletin d'inscription. Vous les retrouvez également à la fin de cette fiche technique.

LE PÉROU EN BREF

SAISONS ET TEMPÉRATURES

L'accueil se fait toute l'année sauf au mois d'avril avec une saison des pluies de moins en moins marquée ces dernières années de janvier à avril. Le climat est tropical avec des températures et un taux d'humidité pouvant être assez élevés. Il fait de 25° à 35°C pendant la journée et entre et 17° à 25°C la nuit.

DÉCALAGE HORAIRE

Sept heures de moins. Quand il est 17h00 en France, il est 10h00 heures au Pérou.

ÉLECTRICITÉ

Prévoir un adaptateur universel ou spécifique au Pérou.

LISTE D'ÉQUIPEMENT ET PHARMACIE PERSONNELLE

Pour votre voyage, prévoyez 15 à 18 kg maximum, en-dehors de votre bagage à main, même si dans la plupart des vols vous aurez droit à 20 kg dans la soute et 10 kg en cabine. Il ne sert à rien de trop s'encombrer et un peu de place disponible est utile pour ramener des souvenirs. Attention, tout sac supplémentaire et surpoids sera facturé directement par la compagnie aérienne lors de l'enregistrement. Si vous avez des vols intérieurs, vérifiez qu'il n'y a pas de contraintes spécifiques en termes de bagages. Enfin, notez que les contrôles de sécurité sont devenus très stricts aux aéroports : mettez les couteaux, ciseaux, limes à ongles dans votre sac de soute, idem pour les flacons et tubes de plus de 100 ml.

SACS DE TRANSPORT ET RANGEMENT

- Un grand sac de voyage souple (éventuellement à roulettes) ou sac à dos minimum 60 litres. Ce bagage doit être résistant (utiliser une housse éventuellement). Vous pouvez également protéger vos affaires de la poussière ou de l'humidité en les rangeant dans un ou plusieurs sacs plastiques à l'intérieur de votre sac. Quatre ou cinq housses (ventilées) de différentes tailles permettent de compartimenter vos affaires dans votre sac, ce qui est bien pratique.
- Un petit sac à dos de 35 litres environ pour vos affaires personnelles durant les journées ou demi-journées. Il vous servira aussi en tant que bagage à main et de cabine lors des transports aériens.
- Un sac banane ou une petite housse, suffisamment fin pour être camouflé sous une veste ou un T-shirt, peut être pratique pour y mettre vos papiers personnels, passeport et assurance, carte bancaire et quelques billets de banque, ordonnances sur des traitements médicaux personnels, etc.

VÊTEMENTS

La technique est immuable ! Il faut prévoir plusieurs couches, à ajouter ou enlever en fonction de la température et de votre activité. Vous pourrez laver en chemin quelques affaires qui sèchent rapidement, notamment les sous-vêtements et chaussettes. Pour les T-shirts, sous-vêtements et chaussettes, prévoir d'en changer 2 à 3 fois par semaine si vous ne lavez rien en chemin. Dans les pays avec insectes, préférez les vêtements de couleurs sombres (mais ni noir et ni bleu foncé).

- Veste imperméable et respirante type Gore-Tex®
- Sur-pantalon imperméable et respirant type Gore-Tex®
- Poncho ou cape de pluie
- Sweat ou pull (confort pour le soir)
- T-shirts techniques et / ou à manches courtes (éviter le coton, long à sécher)
- Pantalon zippable, pantacourt ou bermuda
- Chaussettes (en coton, évitez le synthétique et les chaussettes de tennis qui produisent fréquemment des ampoules)
- Sous-vêtements
- Maillot de bain

- Chapeau, casquette ou bandeau pour se protéger du soleil

CHAUSSURES

- Une paire de chaussures de marche, dont vous avez l'habitude (pour éviter des ampoules) pour les parcours de randonnées.
- Une paire de chaussures de marche plus légères, qui vous seront utiles lors des vols, des transferts, des visites de sites et des soirées.
- Paire de tongs, sandales ou type Crocs® pour la toilette, notamment
- Sandales

PETIT MATÉRIEL ET DIVERS

- Bouteille thermos ou gourde de 2 litres et pastilles pour désinfecter l'eau
- Couteau de poche type Opinel® ou Laguiole® et/ou un « couteau suisse » multi-usage, à mettre dans le bagage enregistré en soute
- Lampe frontale de type Petzl® avec lumière rouge pour observation de la nature + pile de rechange
- Lunettes de soleil de bonne qualité
- Crème solaire (indice élevé) + stick à lèvres.
- Des boules quies pour le trajet en bateau qui est bruyant
- Paire de jumelles pour observer la faune (facultatif).
- Appareil photo et / ou caméra (facultatif). Pensez bien à le protéger de la poussière et de l'humidité (dans un sac plastique zippable avec sachet de Silicagel par exemple). Prévoir des batteries de rechange et cartes mémoires supplémentaires.
- Adaptateur de courant pour recharger les batteries
- Photocopie couleur du passeport facilite les démarches administratives en cas de perte ou de vol (à ne pas conserver au même endroit que le passeport !). Toujours en cas de perte ou de vol du passeport, le fait d'avoir de côté deux photos d'identités peut rendre de grands services.

TOILETTE ET LESSIVE

- Trousse de toilette personnelle (brosse à dents, dentifrice, etc.)
- Savon biodégradable faisant parfois office de lessive ou bien lessive biodégradable
- Serviette de toilette de taille moyenne séchant rapidement
- Fil plastique et quelques pinces à linge pour faire sécher votre linge
- Gel liquide désinfectant pour les mains
- Lingettes biodégradables et mouchoirs en papier
- Nécessaire de couture, avec aiguilles, fils, boutons, épingles de sûreté, etc.

PHARMACIE PERSONNELLE

- Vos médicaments personnels pour toute la durée du voyage. Surtout, si vous suivez un traitement spécifique, prenez impérativement vos ordonnances que vous devez toujours garder sur vous en cas de contrôle, à l'embarquement de l'avion par exemple
- Antidouleur, fièvre : Ibuprofène
- Antibiotiques : Pristinamycine (Pyostacine® 500 mg) (2 boîtes pour 1 traitement de 8j), Amoxicilline+Acide

- clavulanique (Augmentin®) 1g
- Antalgiques : Paracétamol 500mg
 - Corticoïdes : Solupred 20mg
 - Antidiarrhéiques : Smecta (prévoir une dizaine de sachets), Intérix (traitement des amibiases), Imodium
 - Antivomitifs, pansements gastriques : Volagène®, Phosphalugel®/Ulcars®, Dompéridone, priperan
 - Antihistaminiques (pour les piqûres, urticaire...): Zyrtec®, Clarytine®, Phénergan®, Polaramine®
 - Antiseptiques locaux : Bétadine, Biseptine
 - Pommades : Niflugel®, Voltarene® (Antiinflammatoire), Arnigel (coups, ecchymoses), Crème solaire
 - Biafine
 - Antimycosiques en poudre (pieds) : Econazole, poudre et pommade
 - Collyres : Antibiotiques, Anti-irritation
 - Jeu de pansements adhésifs et quelques compresses
 - Pansements « double peau » pour les ampoules
 - Bande adhésive élastique (type Elastoplast)
 - Répulsif anti-moustiques type « Insect écran® spécial tropiques »

Liste indicative et non limitative, il faut au minimum un des produits de chaque famille, prenez conseil auprès de votre médecin traitant ou d'un centre de médecine tropicale s'il y a lieu. Les piles usagées ou autres déchets dangereux sont à rapporter en France. En voyage, ne donnez sous aucun prétexte un médicament à une personne qui vous le demande sans l'accord expresse de votre accompagnateur. En cas de doute n'hésitez pas à nous demander.

BIBLIOGRAPHIE – voir également librairie.tamera.fr

Voici une petite sélection pour vous préparer ! Retrouvez également d'autres récits de voyages, de biographies, beaux livres... À l'agence ou dans notre librairie en ligne développée en partenariat avec les éditions Transboréal : plus de 5 000 ouvrages dédiés au voyage... pour pouvoir vous immerger dans votre projet avant de partir ou pour prolonger le plaisir, une fois revenu !

ALBUMS DE BELLES PHOTOGRAPHIES :

- *Andes : visions d'un peintre itinérant.* Rémy Rasse. Transboréal
- *Gorilles, portraits intimes.* Florence Perroux. Pommier
- *Pérou.* National Geographic

POUR UNE CONNAISSANCE APPROFONDIE DU PAYS :

- *Azèques et Incas : histoire de la conquête du Pérou.* William H. Prescott. Pygmalion
- *Pérou : tierra andina.* Serge Vincenti. Georama

POUR UNE APPROCHE SÉRIEUSE PLUS MODESTE :

- *Espíritu Pampa : sur les chemins des Andes.* Sébastien Jaliade. Transboréal

- *La sculpture en bois dans l'ancien Pérou.* André Emmerich. Somogy

QUELQUES ŒUVRES ROMANESQUES :

- *L'appel de la route : petite mystique du voyageur en partance.* Sébastien Jaliade. Transboréal
- *Contes des indiens Quechuas du Pérou.* Moniques Stérin. École des loisirs
- *Paddington : l'histoire d'un ours qui venait du Pérou.* Michael Bond. Miche Lafon
- *La conquête du Pérou.* Georges-Olivier Châteaureynaud. Rocher
- *Voyage au Pérou : sur les pas de Flora Tristan.* Laure de Guerny. Garde Temps

GUIDES :

- *Pérou.* Lonely Planet

POUR TOUT RENSEIGNEMENT OU CONSEIL NOUS SOMMES À VOTRE DISPOSITION

- par téléphone au +33 (0)4 78 37 88 88
- par mail à contact@secret-planet.com
- à l'agence au 26 rue du Bœuf dans le Vieux Lyon (métro Vieux Lyon) du lundi au vendredi de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h 30, le samedi jusqu'à 17 h

BULLETIN D'INSCRIPTION

SECRET PLANET - 26, rue du Bœuf - 69005 Lyon – FRANCE – Tél : +33 (0)4 78 37 88 88

SAS au capital de 944 000 € | Garantie financière A.P.S.T. | Assurance R.C.P. ALLIANZ n° 54462541 | Atout France IM075110202

■ VOS COORDONNÉES

Mme, M. : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Profession :

Adresse :

CP : Ville : Pays :

Tél. fixe : Tél. portable : E-Mail :

■ PASSEPORT

N° Passeport : Date de délivrance :/...../..... Date d'expiration :/...../.....

Autorité et lieu de délivrance :

Joindre une copie couleur de votre passeport. Les noms et prénoms sur le bulletin d'inscription doivent être identiques à ceux de votre passeport.

■ VISAS

Je confie l'obtention de mon visa à Secret Planet (frais d'intervention, nous consulter) : Oui Non

■ INSCRIPTION AU VOYAGE

Libellé du voyage* : Pays :

Ville de départ : Date de départ :/...../.....

Ville de retour : Date de retour (à destination) :/...../.....

** Selon la fiche programme qui vous a été remise et qui constitue l'offre préalable conformément aux dispositions de l'art R 211 du Code du Tourisme.*

■ PRÉFÉRENCES

Régime alimentaire particulier et allergies :

Chambre en twin (lits séparés, option par défaut) En double (pour les couples) En single (avec supplément)

■ ASSURANCES

Assurance complémentaire santé et rapatriement : Proposée Refusée

■ PRIX DU VOYAGE

Prix du voyage : €

Supplément chambre individuelle : + €

Autres coûts (suppléments aériens, etc.) : + €

Assurance %** (du prix du voyage TTC) : + €

Montant Total : = €

*** Selon le contrat qui vous a été remis et résumé dans nos conditions particulières de vente ci-jointes.*

Je règle l'acompte (40% du montant total + intégralité de l'assurance) de : €, le :/...../.....

Par : CB Internet Chèque Virement Espèces

■ EN CAS D'URGENCE

Personne à prévenir en cas d'urgence : Numéro de tél. :

Nous insistons pour que les participants à nos voyages aient souscrit une assurance santé et rapatriement. Si vous ne l'avez pas prise avec nous, merci de nous joindre la copie de votre assurance et d'indiquer :

Organisme Police N° Tél. de l'assistance

■ Je soussigné souscris à l'offre préalable (fiche programme), aux conditions générales et particulières de vente de Secret Planet. J'ai bien pris connaissance des renseignements détaillés y figurant et j'ai échangé avec les conseillers de Secret Planet concernant ce voyage. J'en accepte totalement les conditions de participation. J'atteste avoir reçu les fascicules des assurances de voyage dès lors que je les ai souscrites.

Fait à : le/...../..... Signature

Je souhaite recevoir : votre newsletter électronique Oui Non

vos invitations aux conférences Oui Non

Bulletin d'inscription à nous renvoyer signé.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Reproduction littérale des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme, conformément à l'article R.211-12 du code du tourisme.

Article R.211-3 : Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité.

Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R.211-3-1 : L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R.211-4 : Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3° Les prestations de restauration proposées ;
- 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;
- 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
- 12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;
- 13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R.211-5 : L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R.211-6 : Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

- 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;
- 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5° Les prestations de restauration proposées ;
- 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
- 8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;
- 9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
- 10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;

13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ;

14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18° La date limite d'information du vendeur en cas de cessation du contrat par l'acheteur ;

19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;

20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ;

21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R.211-7 : L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R.211-8 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R.211-9 : Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R.211-10 : Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R.211-11 : Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;

- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties. Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

Co-contractants

Secret Planet

Secret Planet regroupe quatre activités : Tamera, Unghalak, Expeditions Unlimited et Saïga. Tamera propose des voyages d'aventure et des expéditions auprès des ethnies et des peuples du monde entier, Unghalak, des stages et voyages en kayak de mer et de rivière, Expeditions Unlimited, des expéditions engagées accompagnées par des explorateurs reconnus, et Saïga, des voyages d'immersion et des missions d'éco-volontariat au sein d'ONG engagées dans la préservation de la nature.

Secret Planet, SAS au capital de 944 000 €
26, rue du Bœuf 69005 Lyon FRANCE (métro Vieux-Lyon)
Tél. 04 78 37 88 88 – Fax. 04 78 92 99 70
Courriel : contact@secret-planet.com
Sites web : www.secret-planet.com ; www.tamera.fr ; www.unghalak.com ;
www.expeditions-unlimited.com ; www.saiga-voyage-nature.fr.

L'Acheteur

Toute personne majeure qui achète un voyage auprès de Secret Planet présenté dans sa brochure ou ses sites web, ainsi que les carnets de voyages correspondants.

Les voyages de Secret Planet

Les voyages que nous vous proposons sont des voyages forfaitaires. Ils sont assimilés à des produits finis. Il convient donc de les acheter en jugeant si leurs prix sont conformes à vos attentes. Aucune contestation en matière de prix ne sera admise au retour du voyage.

L'inscription aux voyages de Secret Planet implique l'acceptation d'adaptations et de modifications d'itinéraires rendues obligatoires par des circonstances impérieuses susceptibles d'affecter la sécurité des voyageurs. L'ensemble de l'encadrement du voyage, dont la préoccupation première est d'assurer la sécurité des participants, est seul juge pour prendre les décisions qui s'imposent en pareille circonstance.

L'Acheteur doit être en bonne santé. Il s'engage à informer l'agence des éventuels problèmes de santé ou traitements médicaux en cours, qui sans être rédhibitoires, pourraient rendre la fréquentation de certains lieux dangereux. Secret Planet organise des voyages d'aventure et des expéditions. L'Acheteur est conscient des risques qu'il peut courir en participant à ce type de voyage, des risques dus notamment à l'éloignement des centres médicaux, à l'effort physique ou à l'altitude, en particulier. L'Acheteur est tenu de se conformer aux règles de prudence et de suivre les conseils donnés par les professionnels qui encadrent ces voyages, de ne jamais rester isolé du reste du groupe, etc. Secret Planet ne peut pas être tenu responsable des accidents qui seraient dus à l'imprudence individuelle d'un membre du groupe, et se réserve le droit d'expulser à tout moment d'un groupe, toute personne dont le comportement pourrait être considéré comme mettant en danger la sécurité du groupe ou le bien-être et la cohésion des participants. Secret Planet engage l'Acheteur à consulter un médecin pour s'assurer qu'il possède les aptitudes à effectuer le voyage de son choix.

Contrat de vente d'un voyage

La « fiche programme » du voyage constitue l'offre préalable faite aux consommateurs, conformément aux dispositions de l'article R.211-4 du Code du Tourisme.

Sauf mention contraire dans la « fiche programme », tous nos prix sont indiqués en euros (€). La TVA est comprise. Ils ont été établis en date du 5 septembre 2016.

Le contrat de vente entre l'Acheteur et Secret Planet est constitué de l'offre préalable légale et du bulletin d'inscription signé par les deux parties.

Inscription à un voyage

L'Acheteur peut acheter un voyage en se rendant à l'agence Secret Planet à l'adresse précisée ci-dessus. Il peut également acheter son voyage à distance en complétant son bulletin d'inscription et le renvoyer dûment complété par courrier ou courriel à l'adresse ci-dessus. Enfin, il peut également faire sa demande d'inscription sur les sites internet des activités de Secret Planet.

Sauf disposition contraire des conditions particulières mentionnées dans la fiche programme, Secret Planet reçoit de l'Acheteur, au moment de la réservation, un acompte égal à 40 % du prix du voyage.

Toute inscription sera considérée comme étant ferme et définitive à compter de la réception par Secret Planet du bulletin d'inscription daté et signé, de la copie couleur de son passeport et du versement de l'acompte par l'Acheteur.

Solde du voyage

Sans relance de Secret Planet, l'Acheteur est tenu de solder son voyage au plus tard un mois avant le départ.

En cas d'inscription à moins d'un mois du départ, le paiement de la totalité du prix est immédiatement exigible lors de la signature du contrat de vente. Les documents de voyage peuvent alors être remis à l'Acheteur jusqu'au jour de son départ.

Règlements

Par cartes bancaires Carte bleue nationale - Carte Visa - Carte Visa Premier - Visa Platinum - Visa Infinite et Visa Electron - Eurocard - Mastercard.

Par chèque bancaire à l'ordre de Secret Planet. Nous acceptons le règlement par chèque sous réserve d'encaissement.

Nous acceptons un règlement en espèces dans notre agence, dans la limite de 1 500 € maximum par commande.

Absence d'un droit de rétractation

Les dispositions légales relatives à la vente à distance prévues dans le Code de la consommation que le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations touristiques (article L 121-20-4 de code de la consommation).

Modifications du contrat de voyage

Du fait de Secret Planet avant le voyage

Avant la signature du contrat de vente, selon les dispositions légales applicables, Secret Planet se réserve le droit de remplacer éventuellement un transporteur aérien par un autre, un hôtel par un établissement de même catégorie, un guide désigné par un autre de compétence équivalente.

Après la signature du contrat de vente, les prix et les itinéraires mentionnés dans la fiche programme ne peuvent être modifiés que par suite de circonstances indépendantes de la volonté de Secret Planet ou par suite d'événements dus à un cas de force majeure.

Conformément aux règles légales applicables, le prix d'un voyage peut être modifié jusqu'à 30 jours avant la date de départ en fonction de la variation de cours d'une devise, quand une partie des prestations facturées à Secret Planet ne sont dans cette monnaie étrangère.

Tout refus de la part du ou des voyageurs restant inscrits de s'acquitter de cet ajustement sera considéré comme une annulation de la part du ou des voyageurs concernés. Les frais d'annulations convenus seront perçus en conséquence.

Du fait de l'Acheteur en cours de voyage

Toute modification du fait de l'Acheteur en cours de voyage implique le règlement de nouvelles prestations ainsi que des frais d'annulation. L'interruption de séjour ne peut donner lieu à aucun remboursement de la part de Secret Planet.

Annulation du fait de Secret Planet

Si Secret Planet était contraint d'annuler le voyage, l'Acheteur en serait immédiatement informé et l'ensemble des sommes versées lui seraient immédiatement restituées, conformément aux dispositions légales applicables.

Annulation pour nombre insuffisant de participants

Secret Planet peut être amené à annuler un départ si le nombre de participants inscrits est inférieur au minimum requis et précisé dans la fiche programme. Cette décision sera communiquée à l'Acheteur au plus tard 21 jours avant la date de départ prévue. Secret Planet lui remboursera les sommes qu'il aura versées sans autres indemnités. Des solutions alternatives de voyages lui seront proposées si elles existent.

Nombre maximum de participants

Le nombre maximum de participants est précisé dans la fiche programme. Toutefois, le nombre maximum peut être dépassé dans le cas où la dernière personne qui s'inscrit souhaite voyager avec une autre ou plusieurs autres personnes voyageant avec elle. Les prestations ne seront pas modifiées et les conditions du voyage seront identiques de ce fait.

Annulation du fait de l'Acheteur

Toute annulation de voyage du fait de l'Acheteur doit être signifiée à Secret Planet dans les plus brefs délais, par courrier permettant de conserver un accusé de réception. L'annulation prendra effet à compter de la date de réception du courrier d'annulation par Secret Planet. Sauf disposition contraire des conditions particulières mentionnées dans la fiche programme, un montant de 100 € par

personne sera perçu par Secret Planet au titre des frais de gestion de l'annulation de l'acheteur, en sus d'éventuels autres frais d'annulation. Les assurances souscrites ainsi que les frais consulaires (visa, frais d'intervention, etc.) ne sont jamais remboursables.

Annulation de titres de transport non remboursables

Pour obtenir les meilleurs tarifs de transport aérien possibles, Secret Planet est amené à réserver des vols qui ne sont ni modifiables, ni remboursables. À compter de la réception de l'acompte validant l'inscription de l'acheteur au voyage de son choix, les billets d'avion sont immédiatement réservés et émis. Ils ne sont ni modifiables, ni remboursables. En cas d'annulation de la part de l'acheteur, le montant total des billets d'avion émis pourrait être totalement exigible de la part de Secret Planet selon les conditions du transporteur. Il sera partiellement ou totalement déduit des sommes remboursées à l'acheteur. Un complément pourra être demandé à l'acheteur si son voyage n'a pas été soldé à la date de l'annulation.

Annulation d'autres prestations non remboursables

Outre les frais d'annulation précisés ci-dessus, dans certains autres cas, dont l'acheteur sera informé préalablement à la vente, il pourra lui être facturé des frais d'annulation concernant des prestations terrestres (hébergements, transferts, etc.) ou de services (guide, portage). Ce montant dépend des conditions de vente qui peuvent être imposées à Secret Planet par ses fournisseurs. Ces frais peuvent parfois s'élever à 100 % de leur coût réel, notamment dans le cadre d'une privatisation d'un voyage ou de l'affrètement d'un bateau, d'un avion ou d'un hébergement par un groupe.

Frais d'annulation du fait de l'acheteur

L'exigence de conditions de règlement des fournisseurs de Secret Planet (transporteurs aériens, hôteliers ou autres prestataires) impose la perception de frais d'annulation d'autant plus importants que la date de départ est proche. En cas d'annulation du fait de l'acheteur, le remboursement des sommes versées interviendra sous déduction des montants précisés ci-dessous en fonction de la date d'annulation. En cas de non présentation à l'aéroport qu'elles qu'en soient les raisons, les frais d'annulation s'élèvent à 100 % du prix total des prestations.

Barème des frais d'annulation

Période d'annulation	Montant de frais d'annulation
de 60 à 31 jours avant le départ	15 % du prix total des prestations.
de 30 à 21 jours avant le départ	35 % du prix total des prestations.
De 20 à 14 jours avant le départ	50 % du prix total des prestations.
De 13 à 7 jours avant le départ	75 % du prix total des prestations.
Moins de 7 jours avant le départ	100 % du prix total des prestations.

Formalités consulaires et sécurité

Elles vous sont communiquées par Secret Planet, préalablement à la conclusion de la vente. Elles concernent les nationaux français ou les ressortissants d'un autre État membre de l'Union européenne ou d'un État appartenant à l'Espace économique européen.

Secret Planet conseille vivement à l'acheteur de consulter les recommandations par pays du Ministère des Affaires étrangères français relatives à votre voyage (pays de destination et pays de transit) sur le site Internet www.diplomatie.gouv.fr dans la rubrique « Conseils aux voyageurs », ou de vous renseigner par téléphone au +33 1 43 17 86 86 (Cellule de veille du Ministère).

Secret Planet attire également l'attention de l'acheteur sur le fait que les informations communiquées peuvent évoluer jusqu'à la date de son départ. Il est de ce fait conseillé de consulter régulièrement les sites mentionnés ou d'autres encore. Secret Planet peut être amené, pour certaines destinations particulièrement sensibles, à faire signer à l'acheteur, une attestation, au titre de son obligation d'information. Cette demande ne constitue en aucun cas une décharge de responsabilité.

Il appartient à l'acheteur de respecter scrupuleusement ces formalités et de s'assurer que les noms et prénoms qui figurent sur les documents de voyage (réservations, titres de transport, bons d'échange...) correspondent exactement à ceux qui figurent sur le passeport utilisé pour effectuer le voyage. Les frais de délivrance des documents requis et des formalités consulaires ou sanitaires applicables sont toujours à la charge de l'acheteur.

Risques sanitaires

Secret Planet conseille vivement à l'acheteur de consulter les recommandations par pays du site de l'Institut Pasteur www.pasteur.fr/fr/map ou de les appeler au +33 1 45 68 80 88, de consulter éventuellement un médecin ou un service de maladie tropicale.

Il appartient à l'acheteur de respecter scrupuleusement les formalités vaccinales et autres formalités médicales requises. Les frais de vaccination ou de traitement sont toujours à la charge de l'acheteur.

Transport aérien

Convocations aéroport

Sauf mention contraire écrite, l'acheteur est convoqué, pour des raisons liées à la sécurité du transport aérien, trois heures avant l'heure de décollage de l'avion figurant sur son titre de transport. L'Heure Limite d'Enregistrement est l'heure limite après laquelle les passagers ne sont plus embarqués. Elle est variable selon les transporteurs aériens. En cas de non respect de l'heure limite, les places peuvent être attribuées à d'autres voyageurs. Dans ce cas, aucun remboursement ne peut être effectué par Secret Planet.

Compagnies aériennes utilisées

Les compagnies aériennes utilisées sont communiquées au moment de l'édition de l'offre préalable. Elles sont de ce fait données à titre indicatif et sous réserve de modifications. Les horaires, les éventuelles escales et les moyens de transport prévus sont communiqués lors de l'envoi de la convocation, mais restent toutefois susceptibles de modifications jusqu'au jour du départ conformément aux dispositions des articles R.211-15 à R.211-18 du Code du Tourisme.

Les vols directs peuvent être sans escale ou comporter une ou plusieurs escales. Il s'agit alors du même vol identifié par un même numéro de vol.

Liste noire des compagnies interdites de vol dans l'Union Européenne : en vertu de l'article 9 du Règlement européen 2111 du 14 décembre 2005, la liste des compagnies aériennes interdites d'exploitation dans l'Union Européenne est consultable sur le site www.ec.europa.eu/transport/air-ban/doc/list_fr.pdf. La dernière mise à jour est en date du 16 juin 2016.

Secret Planet peut être amené, pour certaines compagnies aériennes qu'il n'a d'autre choix que de les utiliser, à faire signer à l'acheteur une attestation au titre de son obligation d'information. Cette demande ne constitue en aucun cas une décharge de responsabilité.

Pré et post acheminements

Secret Planet conseille vivement à l'acheteur de réserver des titres de transport modifiables, voire remboursables, pour éviter tout risque de perte financière en cas de retard des vols internationaux. Il est également conseillé à l'acheteur de ne prévoir aucun engagement important le jour de son retour ou le lendemain.

Prix du transport aérien

Les prix des programmes de Secret Planet sont calculés sur la base de tarifs aériens moyens dans une classe de réservation spécifique. Il est possible qu'au moment de l'inscription par l'acheteur, cette classe de réservation ne soit plus disponible. Dans ce cas, Secret Planet propose à l'acheteur, avant la signature du contrat de vente, un prix différent qui peut impliquer un supplément tarifaire plus ou moins important.

Bagages

Chaque compagnie a sa propre politique en matière de bagages. Le plus fréquemment, le maximum admis est de 20 kg sur les vols réguliers. Secret Planet invite l'acheteur à fermer ses bagages à l'aide d'un cadenas afin de les sécuriser au mieux durant le transport.

En cas d'excédent, s'il est autorisé, l'acheteur peut devoir s'acquitter d'un supplément directement auprès de la compagnie aérienne à l'aéroport au moment de l'enregistrement. En matière de bagages, la compagnie aérienne n'est responsable à l'égard de l'acheteur qu'à hauteur des indemnités prévues par les conventions internationales.

Secret Planet invite l'acheteur à consulter le site www.dgac.fr pour prendre connaissance des mesures de restrictions relatives aux liquides contenus dans les bagages en cabine. Chaque compagnie adopte sa propre politique en matière d'objets non autorisés dans les bagages enregistrés ou non. Secret Planet ne saurait être tenu pour responsable de la confiscation ou de la destruction d'objets jugés dangereux par les compagnies aériennes ou les autorités aéroportuaires ou du non embarquement des bagages au moment du départ.

Chaque compagnie aérienne a sa propre politique en ce qui concerne l'acceptation des bagages en cabine. De manière générale, les transporteurs acceptent un seul bagage en cabine dont le total des trois dimensions n'excède pas 115 cm et d'un poids inférieur à 8 kg. Ce bagage reste sous la responsabilité exclusive de son propriétaire pendant toute la durée du transport.

Contenu des bagages cabine

Lors des contrôles de sûreté, l'acheteur doit désormais présenter séparément dans un sac en plastique transparent fermé d'un format d'environ 20 cm sur 20 cm, ses flacons et tubes de 100 ml maximum chacun. Afin de ne pas ralentir les procédures de sûreté et pour ne pas risquer de se faire confisquer ses produits avant d'embarquer, Secret Planet conseille à l'acheteur de lire attentivement les informations détaillées sur le site www.dgac.fr.

Perte ou détérioration de bagages

En cas de perte ou de détérioration de bagages enregistrés en soute, préalablement à toute réclamation auprès de Secret Planet, l'Acheteur doit s'adresser à la compagnie aérienne du vol à l'arrivée, lui faire constater la perte ou la détérioration de ses bagages avant la sortie de l'aéroport, puis en lui adressant une déclaration. L'Acheteur doit joindre à cette déclaration les originaux des pièces suivantes : titre de transport, déclaration de perte, coupon d'enregistrement de bagage. Que l'Acheteur ait souscrit un contrat d'assurance par l'intermédiaire de Secret Planet ou non, il lui appartient d'effectuer lui-même cette déclaration auprès de son assureur.

Responsabilité transport aérien

Les conséquences des accidents ou incidents pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du transport aérien sont régies par les dispositions de la Convention de Varsovie ou de Montréal ou par les réglementations locales régissant les transports nationaux du pays concerné. La responsabilité de Secret Planet ne peut être supérieure aux plafonds prévus par ces textes.

Valeurs et bagages

Compte tenu du caractère particulier des voyages de Secret Planet, l'Acheteur est encouragé à éviter d'emporter avec lui des objets de valeur tels que des bijoux, montres de valeur, ordinateurs portables, etc.

Il est interdit d'acheter et de transporter des produits illicites : objets contrefaits, stupéfiants, peaux d'animaux protégés par la convention de Washington etc. En outre, il est également interdit de ramasser ou d'acheter des objets issus de gisements archéologiques, de sites historiques ou appartenant au patrimoine du pays visité. Le non respect de ces interdictions peut conduire à des sanctions pénales ou des peines d'emprisonnement, que ce soit en France ou dans le pays de destination. Veuillez consulter le site internet www.douane.gouv.fr.

Hébergement et repas

Le confort de l'hébergement donné dans la fiche programme correspond à une évaluation en référence à des normes locales du pays d'accueil et peuvent donc différer des normes françaises et européennes. Secret Planet s'efforce d'informer l'Acheteur le plus précisément possible sur les conditions de confort de son hébergement.

Conformément à la fiche programme, l'hébergement pourra également être prévu dans des lodges, chez l'habitant, en bivouac, sous tente ou bien à la belle étoile.

Conformément à la fiche programme et compte tenu du caractère particulier des voyages de Secret Planet, les repas sont le plus souvent simples, voire modestes. Ils sont le plus souvent préparés à base de produits locaux par des cuisiniers locaux. Secret Planet rappelle à l'Acheteur que ses obligations légales portent uniquement sur la fourniture du nombre de repas convenu et non sur l'appréciation subjective de la qualité, voire la quantité ou la variété des plats servis.

Dans certains pays, les prestataires n'ont pas toujours d'eau potable et l'utilisation de pastilles de purification de l'eau est recommandée voire obligatoire. L'achat de bouteilles d'eau reste possible mais écologiquement déconseillé... Les pastilles comme les bouteilles d'eau restent à la charge de l'Acheteur.

Les assurances de voyages

Secret Planet propose systématiquement à l'Acheteur les assurances de voyage avant la conclusion de la vente. Elles ne peuvent pas être imposées à l'Acheteur mais elles sont fortement recommandées à celui-ci au regard de l'isolement et de la nature des voyages de Secret Planet.

Lorsque la souscription d'un contrat est effectuée à plus de 30 jours avant la date du départ, l'Acheteur dispose d'un délai de rétractation d'une durée de 14 jours pour renoncer à son achat pour éviter la superposition d'assurances ayant des garanties similaires. Pour cela, il doit justifier qu'il est couvert par un autre contrat que celui qui lui a été vendu. Dans ces conditions, Secret Planet lui rembourse la prime sans frais ni pénalités.

Les garanties proposées par Secret Planet sont les suivantes :

Assurance Sherpa 1,70 % du montant total du voyage : couvre les frais de recherche, secours, santé, rapatriement, interruption de séjour, bagages ;

Assurance Zen 4,00 % du montant total du voyage : couvre les frais de recherche, secours, santé, rapatriement, interruption de séjour, bagages, assurance annulation, responsabilité civile à l'étranger ;

Assurance Zen CB 2,80 % du montant total du voyage : proposée aux titulaires d'une carte bancaire premium (Visa Premier, Visa Infinite ou Gold Mastercard), incluant une garantie assistance/rapatriement. Ils bénéficient des garanties de l'Assurance Zen qui viennent en complément et/ou remplacement des garanties de votre carte bancaire.

Les conditions des assurances souscrites sont remises à l'Acheteur lors de son inscription. Celles-ci comportent des limitations de garanties, des exclusions, des franchises et des obligations en cas de sinistre. Secret Planet invite l'Acheteur à lire attentivement ces documents. Dans ce cas, les assurances souscrites, notamment à moins de 30 jours du départ ne sont jamais remboursables.

Réclamations

Toute défaillance constatée par l'Acheteur dans le déroulement du voyage doit, dans la mesure du possible, faire l'objet, à son initiative, d'une constatation sur place auprès des guides, représentants ou agents réceptifs locaux de Secret Planet. Toute réclamation doit être adressée à Secret Planet par lettre recommandée avec avis de réception, dans le mois suivant le retour du voyage. Le non respect de ce délai est susceptible d'affecter la qualité du traitement du dossier de réclamation. Seuls les faits objectifs avérés et faisant partie du contrat seront traités.

Il est expressément convenu que les données conservées par Secret Planet et/ou ses partenaires ont force probante quant aux commandes passées. Les données sur support informatique ou numérique conservées par Secret Planet constituent des preuves recevables lors de toutes les procédures contentieuses ou autres. Au même titre que tout document par écrit qui serait établi, reçu ou conservé par Secret Planet.

Recours à la médiation

L'Acheteur doit impérativement exprimer ses doléances auprès de Secret Planet pour tout différend qui viendrait à se produire à propos de la validité de son contrat de voyage, de son interprétation, de son exécution ou de sa non-exécution, de sa modification ou de sa résiliation. À ce titre, en l'absence de suite jugée satisfaisante, par l'Acheteur ou par Secret Planet lui-même, la partie la plus diligente soumettra l'objet du différend au Médiateur du Tourisme et des Voyages.

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle

Secret Planet est souscripteur d'une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle, contractée auprès de la compagnie Allianz, 1 cours Michelet 92076 Paris La Défense - Cedex. Contrat n° 54462541.

Responsabilité

Le contenu du contrat de vente validé par les parties est susceptible d'être modifié pendant le voyage en cas de circonstances extraordinaires ou de tout autre événement relevant de force majeure, ou du fait de l'Acheteur lui-même. La responsabilité de Secret Planet est susceptible d'être exonérée de ce fait.

Propriété intellectuelle

Tout le contenu des informations communiquées par Secret Planet à l'Acheteur pour la réalisation de son voyage reste sa propriété exclusive.

Dispositions diverses

Le fait que Secret Planet ne se prévale pas à un moment donné d'une des dispositions des présentes conditions de vente ne pourra être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites dispositions. Dans le cas où l'une des dispositions des conditions de vente serait déclarée comme étant nulle ou sans effet, cette disposition serait réputée comme non écrite, sans que cela n'affecte la validité des autres dispositions, sauf si la disposition déclarée nulle ou sans effet était essentielle et déterminante.

Informatique et liberté

Selon les termes de la loi n° 76-17 dite « loi informatique et liberté » l'Acheteur est informé que sa réservation fait l'objet d'un traitement nominatif informatisé. Ces informations permettent à Secret Planet et ses partenaires de traiter et d'exécuter cette réservation. Le droit d'accès et de rectification garanti par la loi doit être adressé par écrit à Secret Planet à l'adresse précisée ci-dessus. Le demandeur sera tenu de justifier son identité.

Garantie financière obligatoire

Elle est apportée par l'APST à hauteur de 242 000 €. Elle est destinée à protéger l'Acheteur contre une éventuelle défaillance de Secret Planet.

Loi applicable

Secret Planet est une société française. Le contrat de vente conclu avec Secret Planet est régi par le droit français.

Tribunal compétent

Tout litige est de la compétence exclusive des tribunaux français compétents.

Mentions légales

SECRET PLANET | VOYAGES AVENTURE & NATURE | S.A.S au capital de 944 000 € | 26, rue du Bœuf 69005 Lyon France | Tél. 04 78 37 88 88 | Fax 04 78 92 99 70 | Courriel : contact@secret-planet.com | SIRET 532 107 257 00034 | NAF 7911Z | TVA intracommunautaire FR 58 532 107 257 00034 | Immatriculation Atout France IM 075 110202 | Agence garantie par l'APST | Assurance RC Professionnelle Allianz contrat n° 54462541.

Conditions particulières mises à jour le 18 mai 2017.